

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2025-12-N° 24

VU :

Le Code général des collectivités territoriales ;

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires ;

La délibération n° 2010-07 n° 5 du 08 juillet 2010 permettant le recrutement d'agents non titulaires pour assurer le bon fonctionnement des services en cas d'absence des agents titulaires, en cas de surcharge d'activité ou pour un besoin saisonnier ou pour faire face temporairement pour une durée maximale d'un an à la vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par le Loi n° 84-53 susvisée ;

CONSIDERANT qu'il convient à la collectivité d'AIRE-SUR-LA-LYS d'organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un coordonnateur et un coordonnateur adjoint de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE DESIGNER Madame DABROWNY Stéphanie, coordonnateur d'enquête et Madame CARON Stéphanie, coordonnateur adjointe d'enquête chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;

ARTICLE 2 -DE DIRE que les deux agents coordonnateurs percevront une augmentation ponctuelle de leur CIA d'un montant de 500 €, forfaitisée selon leur temps de travail ;

ARTICLE 3 -D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter 21 agents recenseurs en qualité d'agents vacataires ;

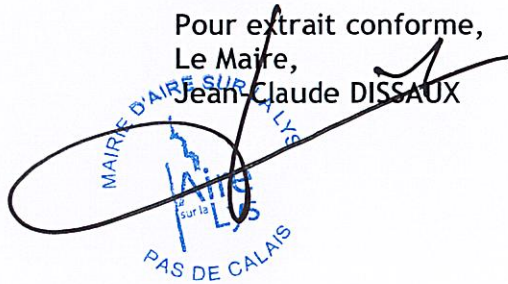
ARTICLE 4 - DE FIXER la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

- En cas de collecte « papier » :
 - 0.52 € par feuille de logement remplie,
 - 1,00 € par bulletin individuel rempli,
- En cas de collecte par internet :
 - 1 habitant = 0,52 euros,
 - 1 logement = 0,88 euros.
- 17,00 € pour le suivi de la formation obligatoire.

Un bonus de rémunération de 10 % sera appliqué si l'agent recenseur parvient à un taux de réponse pour son secteur supérieur ou égal à 90 % (papier et internet) ;

ARTICLE 5 - DE PRENDRE l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



The stamp is circular and blue, containing the text 'MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS' around the top and 'PAS DE CALAIS' around the bottom. In the center, there is a stylized logo of a castle tower and the text 'Aire sur la Lys'.